entrepreneur en assainissement du sol : Rapport

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Division autorisations et partenariats

Site de TOUR & TAXIS

Avenue du Port 86C, bte 3000

1000 Bruxelles

E-mail : permit\_agr@environnement.brussels

Tél. : 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

**À quoi sert ce formulaire ?**

Ce formulaire vous permet d’introduire le rapport dans le cadre de l’enregistrement en tant qu’entrepreneur en assainissement du sol. **Ce rapport doit être introduit tous les deux ans à la date d’anniversaire de l’enregistrement.**

Vous pouvez télécharger un document « [Procédure](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_enregistrement_entrepreneur_sol_fr_0.pdf)» reprenant plus d’information concernant la procédure et les conditions à respecter dans le cadre de cet enregistrement sur le site internet de Bruxelles Environnement : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

**Contexte juridique**

La réglementation en vigueur pour cet enregistrement en Région de Bruxelles-Capitale est la suivante :

* [Ordonnance](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997060533&table_name=loi) du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;
* [Ordonnance](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009030530&table_name=loi) du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l’assainissement des sols pollués (notamment l’article 3, 30° et 31°) ;
* [Arrêté](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2021100714&table_name=loi) du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 octobre 2021 relatif à l’agrément des experts en pollution du sol et à l’enregistrement des entrepreneurs en assainissement du sol (dénommé ci-après « l’arrêté du 7 octobre 2021 »).

Le présent formulaire reprend le contenu minimal précisé à l’annexe 5 de l’arrêté du 7 octobre 2021.

Comment introduire votre demande d’enregistrement ?

* **par mail**

à l’aide du présent formulaire de demande dûment complété,

à l’adresse : permit\_agr@environnement.brussels

[Les](http://Les) *modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la* [*convention de communication électronique*](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf)*.*

* **par courrier**

à l’aide du présent formulaire de demande dûment complété,

en **1** exemplaire,

auprès de : BRUXELLES ENVIRONNEMENT

 Division autorisations et partenariats

 Site de TOUR & TAXIS

 Avenue du Port 86C, bte 3000

 1000 Bruxelles

**Merci de ne pas agrafer, ni relier vos documents avant envoi ;** cela simplifie le traitement de votre demande.

1. identification de l’enregistrement

**Numéro de l’enregistrement*:***ENR/EAS/00

1. identification du titulaire de l’enregistrement
	1. **coordonnées du demandeur**

|  |  |
| --- | --- |
| **Si personne physique :** | **Si personne morale :** |
| Nom :      Prénom :      Numéro d’entreprise :       | Nom :      Forme juridique :      Numéro d’entreprise :       |

* 1. **Données de contact :**

**À compléter uniquement si ces informations diffèrent de ce que vous avez introduit lors de votre précédente notification**

 **Adresse du siège social/domicile**

 Rue :       N° :       Boîte :

 Code postal :       Commune :

 Pays :

 Tél. :       Fax :

 E-mail :       Site internet :

 *Ces* ***coordonnées*** *seront reprises* ***par défaut******dans*** [***la liste des personnes et entreprises enregistrées***](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=EAS0001) ***disponible sur le site internet de Bruxelles Environnement****. Si vous souhaitez que des coordonnées différentes y soient affichées, veuillez indiquer lesquelles ci-dessous :*

 Rue :       N° :       Boîte :

 Code postal :       Commune :

 Pays :

 Tél. :       Fax :

 E-mail :

**Personne de contact** *avec qui Bruxelles Environnement peut prendre contact dans le cadre de l’agrément.*

 Nom :       Prénom :

 Fonction :

 Tél. :       GSM :

 E-mail :

 **Moyen de communication et adresse de correspondance *(veuillez cocher l’option choisie).*** *Si la correspondance dans le cadre de l’agrément doit être envoyée à une adresse différente de l'adresse du siège social/domicile, veuillez l’indiquer ci-dessous.*

[ ]  Par mail

[Les](http://Les) *modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la* [*convention de communication électronique*](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf). *Veuillez indiquer* ***une seule*** *adresse mail de contact.*

 Adresse mail :

[ ]  Par courrier

 Rue :       N° :       Boîte :

 Code postal :       Commune :

 Pays :

* 1. **Personne référente**

**Personne référente,** *au sein de l’entreprise, pour la législation en matière de permis d’environnement, de gestion des eaux souterraines, du sol et des déchets.*

 Nom :       Prénom :

 Fonction :

 Tél. :       GSM :

 E-mail :

1. Assurance

**Joignez** une attestation valide de l’assurance responsabilité civile exploitation en annexe 1.

1. Modifications

Y a-t-il eu des **modifications** de l’un des éléments du dossier d’enregistrement (par exemple, organigramme de l’entreprise, …) que vous n’avez pas encore notifiées à Bruxelles Environnement ?

 [ ]  Oui

 [ ]  Non

Si oui, décrivez les modifications dont il s’agit (annexe 2).

1. Déclaration

Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

|  |  |
| --- | --- |
| Date : | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Prénom et nom : |       |
| Signature : |       |

1. LISTE DE CONTRôLE DES ANNEXES à JOINDRE

L’entrepreneur veille à ce que toutes les annexes exigées soient remises. Les annexes seront numérotées et jointes conformément à cette liste (numéro et succession). L’entrepreneur marquera une croix en regard des annexes qui ont été jointes. Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 | [ ]  | Copie de l’**attestation d’assurance** responsabilité civile exploitation (point 3) |
| 2 | [ ]  | Description des **modifications** (point 4) |

**Annexes supplémentaires**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|       | [ ]  |       |

*Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.*

*Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l’autorisation qui en découle produits des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s’imposent suite à une cessation d’activité.*

*Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l’information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.*

*Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse* *permit@environnement.brussels* *ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (**privacy@environnement.brussels**) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).*